

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: MOQUET EXTRACTO
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Traitement des tapis, moquette par procédé machine injection extraction.
Utilisations non recommandées :
ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- Distributeur**
REMA GROUPE
5 rue Charles François Daubigny.95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr
- Fabricant**
SANI MARC
Rue de la Chêne
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
1. 5. Formule: 190578V2
1. 6. N° code du produit: 190578V2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Corr. cut. 1A / SGH05 - H314 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Contient du metasilicate de disodium
2. 2. 2. Mention de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P260 Ne pas respirer les fumées / vapeurs.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
2. 2. 5. Stockage:
2. 2. 6. Élimination: P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01%.linalcol, alpha isomethyl ionone
2. 4. Autres dangers: La solution dans l'eau est une base forte, qui réagit violemment avec les acides et qui est corrosive.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Ethyl Di Glycol
 - N° CE: 203-919-7 - N° CAS: 111-90-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475105-42
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- Alcool polyéthoxylé
 - N° CAS: 68154-99-4
 - Numéro d'enregistrement REACH : Exempté - Polymère article 2(9)
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H312 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
- propane-2-ol; alcool isopropylique
 - N° CAS: .67-63-0
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335 * STOT un. 3 - H336 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- Xylène sulfonate de sodium
 - N° CE: 215-090-9 - N° CAS: 1300-72-7
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513350-56
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- métasilicate de disodium
 - N° CAS: .10213-79-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290
 - * SGH07 * STOT un. 3 - H335
 - * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
- Lauryl éther sulfate de sodium 2OE
 - N° CE: 500-234-8 - N° CAS: 68891-38-3
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488639-16
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * Tox. aq. chron. 3 - H412
- Ethylene diamine tetraacetate, 4Na
 - N° CAS: . 64-02-8
 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486762-27
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332
 - * SGH08 * STOT rép. 2 - H373 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- Composition parfumante
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 0,05
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
 - * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours: -

- 4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
- 4. 1. 2. Inhalation: Placer le sujet dans une zone aérée.
- 4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés, laver la peau avec beaucoup d'eau ou doucher (pendant 15 minutes), et si nécessaire se rendre chez le médecin.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
4. 2. 1. Inhalation: Irite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Provoque de graves brûlures.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Provoque de graves lésions des yeux.
4. 2. 4. Ingestion: graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Lire l'étiquette avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Tenir hors de portée des enfants.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver à l'abri du gel.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Conserver à l'écart des: acides
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 5. Matériaux d'emballage non adaptés: Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Utilisation professionnelle

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Composant : propane-2-ol CAS 67-63-0
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m³

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL) / DOSE DERIVEE EFFET MINIMUM (DMEL)

Composant : propane-2-ol CAS 67-63-0

DNEL:

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 888 mg/kg p.c./jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 500 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 319 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 89 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 26 mg/kg p.c./jour

Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8

DNEL :

travailleur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 1,5 mg/m³

travailleur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation: 3 mg/m³

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, Inhalation: 0,6 mg/m³

consommateur: Exposition à court-terme - effets systémiques et locaux, Inhalation: 1,2 mg/m³

consommateur: Exposition longue durée - Effets systémiques et locaux, par voie orale: 25 mg/m³

Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0

DDSE (dose dérivée sans effet) :

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 50 mg/kg p.c./jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 37 mg/m³

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 18 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 25 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 18,3 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 25 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 9 mg/m³

Composant: méta-silicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3

DDSE (dose dérivée sans effet) :

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation, substance anhydre : 6,22 mg/m³

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau, substance anhydre : 1,49 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation, substance anhydre : 1,55 mg/m³

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau, substance anhydre :

0,74 mg/kg p.c./jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion, substance anhydre : 0,74 mg/kg p.c./jour

8. 1. 2. Index biologique:

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC) :

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0

Eau douce : 140,9 mg/l

Eau de mer : 140,9 mg/l

Libérations intermittentes : 140,9 mg/l

STP : 2251 mg/l

Sédiment : 552 mg/kg poids sec

Sol : 28 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 160 mg/kg aliment

Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8

eau douce: 2,2 mg/l

eau de mer: 0,22 mg/l

libération sporadique: 1,2 mg/l

sol: 0,72 mg/kg

station d'épuration: 43 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0
Eau douce : 0,74 mg/l
Eau de mer : 0,074 mg/l
Libérations intermittentes : 10 mg/l
STP : 500 mg/l
Sédiment d'eau douce par rapport à, poids sec : 2,47 mg/kg
Sédiment marin par rapport à, poids sec : 0,274 mg/kg
Sol par rapport à, poids sec : 0,15 mg/kg

Composant: métasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3
Eau douce, substance anhydre : 7,5 mg/l
Eau de mer, substance anhydre : 1 mg/l
Libérations intermittentes, substance anhydre : 7,5 mg/l
STP, substance anhydre: 1000 mg/l

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire conforme à EN 141.

8. 2. 2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Matériel : gants en Néoprène

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:

tablier résistant aux produits chimiques

8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit.
Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	orange
9. 1. 3. Odeur:	Mimosa
9. 1. 4. PH:	Pur à 20°C : 12,5
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair:	pas de point d'éclair
9. 1. 7. Limites d'explosivité:	Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1):	1,030 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité:	Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Produit hydrosoluble
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 2. Stabilité chimique:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter:	PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles:	Réagit violemment au contact de: les acides
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Pas d'information disponible au sujet du produit. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403) Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8 CL50 rat (par inhalation): > 1 mg/l Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0 CL0 : 0,025 mg/l (Rat, mâle et femelle; 8 h; vapeur) Composant : Alcool polyéthoxylé CAS 68154-99-4 DL50 (1h) > 7.1 mg/l, Inhalatoire, Vapeur, Rat (max. conc. = 7.1mg/l) Composant: métrasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3 CL50 substance anhydre : > 2,06 g/m ³ (Rat; 4 h) (Méthode US-EPA) L'inhalation peut causer des douleurs dans le système respiratoire, étournement, toux et difficulté dans la respiration. Risque d'œdème pulmonaire par concentration élevée.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite. Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8 Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0 DL50 : 9143 mg/kg (Lapin, mâle) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) Composant : Alcool polyéthoxylé CAS 68154-99-4 DL50 : 2000 mg/kg, Cutanée, Rat Valeur estimée. Provoque une irritation cutanée. Composant: métrasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3 DL50 : > 5000 mg/kg (Rat) (EPA OPPTS 870.1200 (Toxicité aiguë dermale)) substance anhydre effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404) Peut causer des brûlures avec la douleur, la rougeur et les blessures. Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3 DL50 dermal : > 2000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402) Donnée de la littérature (Lapin; Provoque une irritation cutanée.) (OCDE ligne directrice 404)
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Des éclaboussures dans les yeux peut causer une douleur forte. la vapeur est irritante. Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8 Lésion oculaire grave/irritation lapin: Irritant. Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0 Pas d'irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405) Composant : Alcool polyéthoxylé CAS 68154-99-4 Provoque des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>Composant: métasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3 effets corrosifs (Lapin)</p> <p>Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3 Provoque des lésions oculaires graves. (Lapin) (OCDE ligne 405)</p>
11. 2. 4. Ingestion:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8 DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg</p> <p>Composant : Ethyl Di Glycol CAS 111-90-0 DL50 : 6031 Poids corporel mg / kg(Souris) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant : Alcool polyéthoxylé CAS 68154-99-4 DL50 : 2141 mg/kg, Orale, Rat, Mâle</p> <p>Composant: métasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3 DL50 : 1152 - 1349 mg/kg (Rat, mâle et femelle) Cause des brûlures sérieuses avec les douleurs graves, douleurs dans l'estomac</p> <p>Composant : Lauryléther sulfate de sodium CAS 68891-38-3 DL50 oral : 4100 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)</p>
11. 3. Sensibilisation:	Non disponible
11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 Exposition unique : Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Exposition répétée : Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.</p> <p>Composant : éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium CAS 64-02-8 Evaluation de la toxicité après administration répétée: La substance peut causer des dégâts spécifiques aux organes en cas d'exposition répétée par inhalation. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.</p> <p>Composant: métasilicate de disodium pentahydraté CAS 10213-79-3 Exposition unique : Inhalation : Organes cibles: Système respiratoire. Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>Exposition répétée : La substance n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.</p>

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Données non disponible
12. 7. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des contenants appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
--	--

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
- Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1760
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. - CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (contient du metasilicate de disodium)
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8
14. 3. 4. Code danger: 80
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: C9 274
14. 3. 6. Instructions d'emballage: P001 IBC02
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels: E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 8
14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
14. 4. 3. Polluant marin: .
14. 4. 4. N° FS: F-A, S-B
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 8
14. 4. 6. Instructions d'emballage: P001
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 8
14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 8
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.
Composition suivant le règlement CE 648/2004:
agents de surface non ioniques : moins de 5%
agents de surface anioniques : moins de 5%
Phosphates : moins de 5%

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

MOQUET EXTRACTO

Version: 4

Date de révision: 18/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

EDTA et sels : moins de 5%
Parfums, linalool, alpha isométhyl ionone.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : classification, étiquetage et emballage

CL50 : concentration létale médiane

DNEL : dose dérivée sans effet

SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>.

H312 Nocif par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Références et / ou bibliographie:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

16. 6. Conseils relatifs à la formation:

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent être également respectées.

16. 7. Historique:

16. 7. 1. Date de la première édition: 09/09/09

16. 7. 2. Date de la révision précédente: 27/03/17

16. 7. 3. Date de révision: 18/02/2020

16. 7. 4. Version: 4

16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-3-7-8-11-14-15-16